

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2025
PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : MM. – PONCET – CHATELAIN– MALCAYRAN-LAPERRIERE - MME JACQUEMIER – MM. PRAS – CHAPPAZ - MMES MULTIN – DEREYMEZ – M. BERNASCONI

Absente excusée : Mme Anne DEJEAN qui a donné pouvoir à M. Laurent MALCAYRAN-LAPERRIERE

Secrétaire de séance : M. Laurent MALCAYRAN-LAPERRIERE

Début de séance : 21 heures 00

- Choix de l'acquéreur de bâtiment situé 316, route du Château

Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mai 2025 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si des ajouts ou rectifications sont à apporter à ce document. Le procès-verbal est adopté en l'état.

1. Choix de l'acquéreur de bâtiment situé 316, route du Château : (Dél n° 32-05-25)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes ;

Vu la délibération n° 06-01-25 en date du 06 janvier 2025 mandatant l'étude notariale de FRANGY pour la vente du bien situé 316, Route du Château à BASSY ;

Vu la désaffectation de l'ancienne salle des fêtes, située 316, Route du Château à BASSY, constatée par procès-verbal d'huissier en date du 29 avril 2025 ;

Vu la délibération n° 31-05-25 en date du 5 mai 2025, prononçant le déclassement de l'immeuble situé 316, Route du Château à BASSY du domaine public communal, et son intégration dans le domaine privé communal ;

Considérant que la Commune de BASSY souhaite procéder à la vente de cet immeuble selon le processus de vente notariée interactive, procédure encadrée permettant de garantir la transparence et la concurrence entre acquéreurs potentiels, tout en sécurisant juridiquement la cession par l'intervention de Maître Philippe CHATAGNIER, notaire à FRANGY ;

Considérant qu'à l'issue du processus de vente notariée interactive, trois offres d'achat ont été formulées, conformément aux règles établies par la plateforme de vente notariale ;

Considérant qu'après analyse des offres, l'une d'entre elles, celle qui présente la meilleure faisabilité technique et opérationnelle, a été retenue ;

Considérant que le montant de cette offre d'achat est de 151 400 € (cent cinquante et un mille quatre cents euros) net vendeur, auquel s'ajoute des honoraires de négociation d'un montant de 7 600 € (sept mille six cents euros), à la charge de l'acquéreur ;

Considérant que cette offre est assortie d'une condition suspensive d'obtention de prêt bancaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Le Conseil municipal approuve la vente de l'immeuble situé 316, Route du Château à BASSY, issu du domaine privé communal, à l'acquéreur ayant formulé une offre d'achat de 151 400 € (cent cinquante et un mille quatre cents euros) net vendeur, auquel s'ajoute des honoraires de négociation d'un montant de 7 600 € (sept mille six cents euros), à la charge de l'acquéreur, conformément aux résultats du processus de vente notariée interactive mis en œuvre par Maître Philippe CHATAGNIER, notaire à FRANGY ;

Article 2 : La vente sera réalisée par acte authentique établi par Me Maître Philippe CHATAGNIER, dans le respect des conditions prévues lors du processus de vente interactive ;

Article 3 : M. le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette opération ;

Article 4 : La présente délibération sera notifiée à Madame la Préfète et publiée selon les formes légales.

SEANCE LEVEE VERS 21 H 15.

Le Secrétaire de séance,
L. MALCAYRAN-LAPERRIERE



Fait à Bassy, le 27 mai 2025

Le Maire,
R. PONCET

